

Rapport de situation

**Mission d'état des lieux suite aux inondations du 09 juillet 2014
dans les localités de Mbout Centre et de Débaye Mbout de la
commune de Mbout, département de Mbout, Wilaya du Gorgol.**



Alerté le même jour aux environs de 12h par une mission Grdr en partance à Sélibaby, Abou Bass, coordinateur du Grdr au Gorgol s'est aussitôt rendu sur les lieux en compagnie de Boubacar Mballo (Chargé de programme eau et assainissement), de Dr Hamadou Amadou Abdoul Kader (chef de projet Elevage/Pastoralisme) et El Hadj SY (Responsable Logistique) pour constater la situation et s'entretenir avec les autorités locales sur les éventuelles dispositions urgentes à prendre.

Juillet 2014

Sommaire

| | |
|--|---|
| Résumé de la situation..... | 3 |
| I. Constats de visu..... | 4 |
| 2.1. Vue d'ensemble de l'étendue des inondations | 4 |
| 2.2. Les lieux d'habitation dégradés..... | 5 |
| 2.3. Les populations sans abris..... | 6 |
| 2.4. La situation des vivres et semences..... | 7 |
| 2.5. Le désarroi des populations..... | 8 |
| II. Que faire ???..... | 9 |
| 3.1. Intervention d'urgence à prévoir : | 9 |
| 3.2. Mesures à moyen et long terme..... | 9 |

Résumé de la situation

Dans la matinée du 09 juillet 2014 aux environs 07 heures, des fortes pluies se sont abattues sur plusieurs localités de la Wilaya du Gorgol provoquant des dégâts importants. C'est ainsi que les habitants des communes de Mbout (localités de Mbout Centre et Débaye Mbout) ont été réveillés par une pluie diluvienne qui a duré 04 h de tours d'horloge avec 65,5 millimètres d'eau enregistrés, faisant plusieurs sinistrés et dégâts matériels (maisons détruites, ustensiles de cuisines emportées par les eaux, détérioration des réserves alimentaires et des semences agricoles, etc.).

Ces dégâts sont accentués par l'arrivée des eaux de ruissellement provenant des communes de Taringuel et de Djadjibiné distant d'environ 25 km du chef lieu de la Moughataa de Mbout. Les trois localités des deux communes précitées ont enregistré dans la même matinée du 9 juillet des précipitations atteignant environ 120mm (localité de Boudama), 140mm (localité de Taringuel) et 120mm (localité de Hamoyey). La digue de protection de la ville de Mbout a cédé sous la force des eaux et le faible débit de la vanne externe freine l'évacuation des eaux de ruissellement.

Il a été évalué à 691¹ ménages sinistrés au niveau des deux localités de Mbout Centre et Débaye Mbout avec respectivement 427 et 264 ménages sinistrés. Plusieurs familles ont quitté leurs maisons dont certaines sont relogées temporairement par les voisins n'ayant pas ou peu soufferts du sinistre. Plusieurs familles par contre sont sans abris au moment de la mission. Une partie des concessions en banco sont complètement en ruine, d'autres bien dégradées. Seules quelques maisons construites en dur ou semi dur tiennent encore debout.

Sur le plan de la sécurité alimentaire, beaucoup de familles sinistrées n'ont pas eu le temps de sécuriser ni leurs vivres, ni leurs semences et encore moins leurs biens (habits et ustensiles de cuisine). Rappeler au passage que les récoltes de la campagne 2013 était très faibles et la période de soudure bien longue vu les retards accusé par l'hivernage 2014.

A la date du 11 juillet 2014, sur les 691 ménages sinistrés, 31 familles ont été déplacées et relogées au niveau des sites de recasement aménagés par l'Etat au niveau de la commune de Mbout notamment les écoles et la base de l'ENER (Etablissement National de l'Entretien Routier). L'Etat a déjà mobilisé un lot de 100 kits composés de couvertures, de produits d'hygiène et de tentes (khaïma) qui vont servir de logements pour une partie des sinistrés dont les maisons ont été détruites complètement par les eaux de pluies à la suite des inondations. Ce qui reste très insuffisant.

Face à cette situation, les autorités locales (Wali, Hakem et maire) ont lancé un appel à l'ensemble des partenaires intervenant dans la région du Gorgol pour qu'ils apportent assistance à ces ménages sinistrés qui vivent aujourd'hui dans le désarroi total.

¹ Ces informations ont été collectées par une commission de recensement composée du Hakem de Mbout, du Grdr, ACF, Oxfam, CRF, ADIG, des représentants de la commune et des services techniques déconcentrés de l'Etat.

I. Constats de visu

2.1. Vue d'ensemble de l'étendue des inondations



2.2. Les lieux d'habitation dégradés



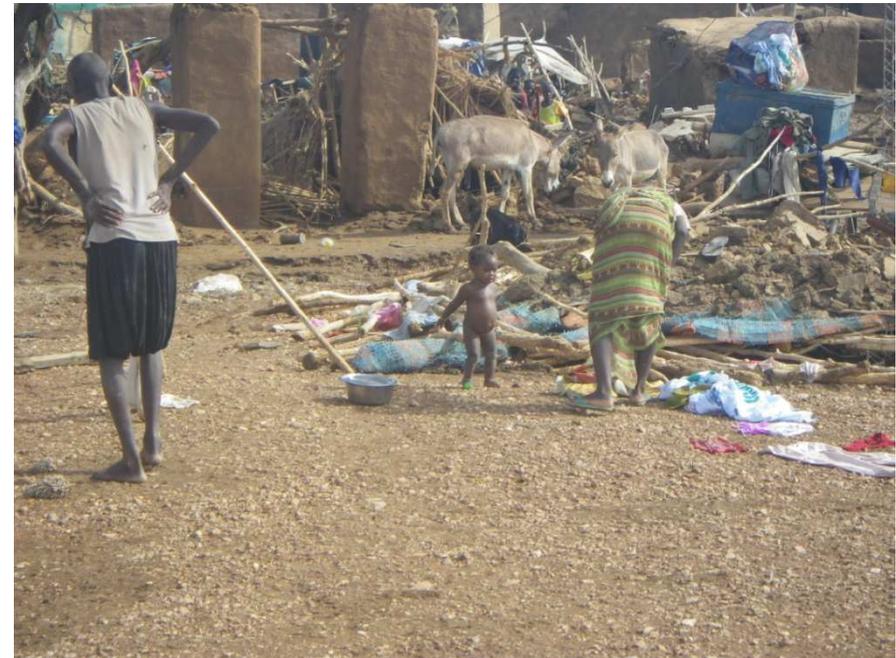
2.3. Les populations sans abris



2.4. La situation des vivres et semences



2.5. Le désarroi des populations



II. Que faire ???

3.1. Intervention d'urgence à prévoir :

Il ressort des échanges avec les familles sinistrées ainsi les autorités locales et administratives que les besoins immédiats nécessaires pour faire face à cette situation sont:

- **Habitat** : Distribution des tentes, nattes et couvertures ;
- **Sécurité alimentaire** : Distributions des vivres et d'eau potable ;
- **Assainissement et Hygiène** : kits d'hygiène accompagné d'une campagne de sensibilisation à l'hygiène et au traitement de l'eau et mise à disposition des équipements de pompage des eaux stagnantes ;
- **Relance agricole** : Distribution de semences pour débiter la campagne agricole.

3.2. Mesures à moyen et long terme

A moyen et long termes, il faudra :

- appuyer la reconstruction adaptée des maisons pour faire face à ces évènements climatiques qui deviennent récurrents et intenses dans la zone ;
- mettre en œuvre des plans de prévention des risques et de mécanismes d'alerte précoce à l'instar de ce qui a été mis en place par le Grdr en 2009/2010 à travers le projet PZI²;
- lancer enfin une mission d'évaluation technique des risques pour tous les ouvrages AES³ de protection situés en amont des localités faisant peser un risque énorme sur les habitations et leurs occupants (cf. digue Mbout, Kaédi, etc.).

² Réhabilitation et protection de zones sujettes aux inondations dans la zone du fleuve Sénégal en Mauritanie- PZI. Financé par l'Union Européenne, le Conseil régional du Centre et populations bénéficiaires à la suite des inondations de 2007.

³ Aménagement des Eaux de Surface